

17 JAN. 2008

AXIOME AUDIT

Audit

**SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 60 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 215, RUE SAMUEL MORSE - LE TRIADE 3
34000 MONTPELLIER**

332 835 131 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2007**

L'an deux mil sept,

Le 31 décembre,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société AXIOME AUDIT, société anonyme au capital de 60 000 euros, divisé en 2761 actions de 21,73 euros chacune, dont le siège est 215, rue Samuel Morse - Le Triade 3, 34000 MONTPELLIER, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric CARROBE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Frédéric CARROBE et Monsieur Steve AMAT sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Serge ZENOU est désigné comme secrétaire.

La Société REVI-CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, est excusée.

AR h A

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2761 actions sur les 2761 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur Antoine-Vianney Bruno ROQUETTE,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AR
SE
LA
L

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Antoine-Vianney Bruno ROQUETTE, demeurant à MONS (30340), Le Cade, Chemin du Cade, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Antoine-Vianney Bruno ROQUETTE, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

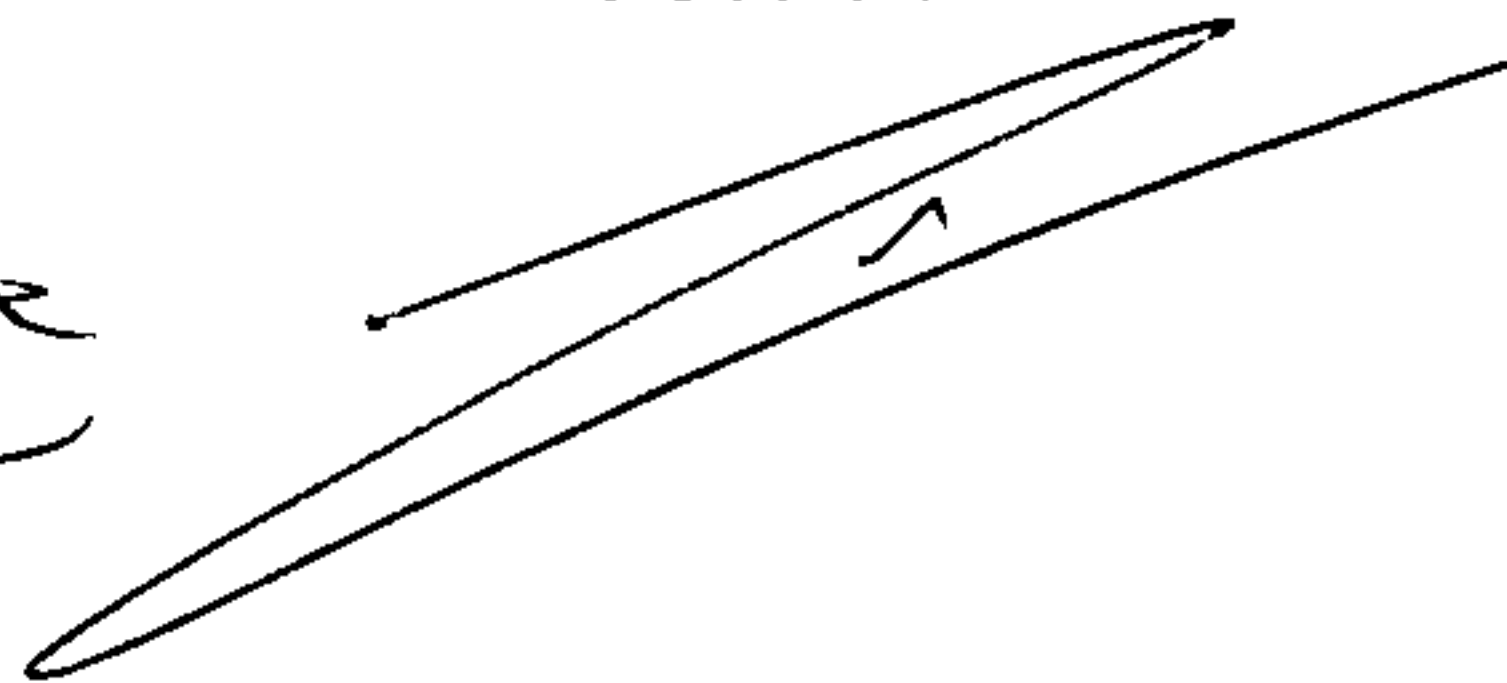
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire



Antoine-Vianney Bruno ROQUETTE

« Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur »

*Bon pour acceptation des fonctions
d'administrateur.*

